

<b>DEPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 10 Décembre 2019</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Présents : 34                  Suppléant : 1                  Absents : 0                  Pouvoirs : 2                  Votants : 37                  Pour : 36                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 1</p> <p><b>N° CC 194/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le dix décembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 04 Décembre 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p><b>Suppléant</b> : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p><b>Absents</b> : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : TOURISME - Validation de la proposition budgétaire 2020 de l'EPIC Usse et Rhône Tourisme**

Vu l'état de consommation des crédits au 13 Novembre 2019 »,  
 Vu le « rapport d'activités 2019 et les propositions d'actions pour 2020 »,  
 Vu la délibération n°CC 151/2019 du 10 septembre 2019 prévoyant le versement de la subvention à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Le Vice-président indique que le Comité de Direction de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme du 21 Novembre 2019 propose pour l'année 2020 le budget prévisionnel suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère générale	324 086,23	002	Excédent reporté 2019 (prévisionnel)	38 782,56
012	Charges de personnel	382 150,00	70	Ventes des produits	84 950,00
14	Atténuations de charges	0,00	71	variations des stocks	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	72	production immobilisé	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Subvention CCUR (exploitation)	548 919,69
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	74	Subvention CCUR (point I Génissiat)	5 000,00

023	Virement à la section d'investissement	14 165,25	74	Subvention CCUR (réparation dameuse)	18 000,00
68	Dotation aux amortissements	21 150,77	74	Subvention CCUR (communication Tour de France)	25 000,00
69	Impôts sur les bénéfices	0,00	74	Subvention (autres collectivités)	8 500,00
			75	Autres produits de gestion courante	19 500,00
			76	Produits financiers	0,00
			77	Produits exceptionnels	0,00
			78	reprise sur amortissement	0,00
			79	Transfert de charges	0,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>748 652,25</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>		<b>748 652,25</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
001	Solde d'investissement reporté 2019 (prévisionnel)	10 316,02	1068	excédent de fonctionnement reporté	
20	immobilisations incorporelles	3 500,00	021	virement de la section de fonctionnement	14 165,25
21	immobilisations corporelles	21 500,00	40	Amortissement des immobilisations	21 150,77
22	immobilisation reçues en affectation ou en concession	-			
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>35 316,02</b>	<b>Total recette d'investissement</b>		<b>35 316,02</b>

Comme le prévoit le code du tourisme, cette proposition budgétaire doit être soumise aux instances de la CCUR. Si le Conseil Communautaire, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le projet de budget 2020 ainsi présenté est considéré comme approuvé.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**VALIDE** la proposition budgétaire prévisionnel 2020 pour l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

**ACTE** la participation financière de la CC Usse et Rhône pour 2020 à :

- **Subvention d'exploitation** : 548 919.69 € (identique à celle apportée par la CCUR à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme en 2019)
- **Subvention « point i » de Génissiat** : 5 000 €
- **Subvention exceptionnelle pour la réparation de la dameuse** : 18 000 €
- **Subvention exceptionnelle pour la communication du Tour de France** : 25 000 €

Les montants de ces différentes subventions seront inscrits au budget primitif 2020 de la CCUR.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
 Paul RANNARD**



*Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*